



INSCRIPTION À L'ÉCOLE POUR 2026-2027

► DU 23 FÉVRIER AU 30 AVRIL 2026 ◀

► Si votre enfant est déjà scolarisé dans une école de Saint-André-de-Cubzac vous n'avez aucune démarche à effectuer.

► **Pour les enfants nés en 2023 et les nouveaux arrivants dans la commune**, les démarches à effectuer pour inscrire votre enfant à l'école en 2026-2027 se déroulent en plusieurs étapes (chaque étape doit être validée par le Service des Affaires Scolaires avant de passer à l'étape suivante).

- Si vous avez déjà un compte famille, connectez-vous à votre espace privé et suivez les étapes 2 et 3.

- Sinon suivez les étapes 1, 2 et 3.

1

Vous accédez à l'Espace Famille de la ville :

www.espace-citoyens.net/saintandredecubzac/espace-citoyens/Home/AccueilPublic

et créez votre espace personnel afin de saisir les membres de votre famille.



Cette démarche sera validée par le Service des Affaires Scolaires qui vous l'indiquera par mail.

2

Vous complétez le Dossier Administratif 2026-2027. Pour ce faire, cliquez sur :

« Créer une inscription » et munissez-vous des documents obligatoires suivants en format PDF :

- livret de famille complet (parents et enfants)
- justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- fiche sanitaire à télécharger dans le dossier
- vaccinations du carnet de santé
- attestation de paiement et de quotient familial de la CAF ou de la MSA

MA FAMILLE



Cette démarche sera validée par le Service des Affaires Scolaires qui vous l'indiquera par mail.

3

Vous pouvez alors procéder à l'**inscription à l'école** de votre enfant via le bloc «Créer une inscription».

Après validation de l'inscription par le Service des Affaires Scolaires, vous recevrez un mail de traitement positif de votre demande par lequel vous serez informé **des coordonnées de la Direction avec laquelle vous devrez prendre contact afin de finaliser l'inscription de votre enfant à l'école.**

Vous devrez présenter à l'école les pages de vaccinations obligatoires du carnet de santé de votre enfant.

4

Les inscriptions aux services périscolaires (cantine et garderie) s'effectueront à partir du **2 juin 2026** sur l'Espace Famille. Une information préalable vous sera notifiée.

Tous les échanges de la collectivité sont visibles dans le bloc «Dernières demandes» du tableau de bord de votre Espace Famille : pensez à la consulter régulièrement.